

→ Edito

La réunion du collectif des retraité·es Finances 35 à La Fresnais a permis de faire le point sur notre activité dans un contexte social marqué par les inégalités et les tensions sur le pouvoir d'achat. Elle a confirmé la nécessité de renforcer notre engagement collectif.

En interne, les échanges ont porté sur les adhésions, essentielles pour renforcer notre poids, ainsi que sur la trésorerie et la transparence des frais syndicaux.

La création d'un livret d'accueil pour les futur·es retraité·es a également été proposé afin de faciliter leur intégration et encourager leur implication (La UNE du livret d'accueil du 44).

Nos réflexions s'inscrivent aussi dans des enjeux plus larges, comme la justice fiscale et la lutte contre la corruption, que nous devons continuer à défendre.

Enfin, rendez-vous est donné le 2 octobre 2026 à Rennes pour la fête des retraité·es, un moment de convivialité et de mobilisation. Plus que jamais, restons uni·es pour porter la voix des retraité·es et agir pour plus de justice.



PASSEPORT édité par
UFR-CGT Finances :
263 rue de Paris 93100 MONTREUIL



→ Sommaire

- Réunion du collectif à La Fresnais
- Restauration de La Maison du Peuple de Saint-Malo
- 10 mesures pour rétablir la progressivité de l'impôt
- La lutte contre la corruption
- 2 octobre 2026 : la fête des Retraité.es à Rennes

1) 7 personnes présentes à la Fresnais : cette réunion s'est volontairement tenue dans la partie nord du 35 afin d'être plus au contact avec les camarades malouins qui ne descendent pas toujours sur Rennes, sauf pour l'AG de fin d'année. On a donc discuté avec Yves ERNOUL, Jean-Louis HENRI et Éliane SEVIN.

De Rennes, on est « monté » avec une voiture de 4 : celle de Didier FEBRER avec Martine LEBEHOT, Patrick HELLEUX et moi-même Christian DELARUE. Robert LACOUBERIE et Philippe LEBRETON n'ont pas pu venir. Ce sera pour une autre fois : tout début septembre probablement.

2) Point adhésions : les connaître est difficile car si pour les Finances publiques 35 on peut avoir un chiffre qui avoisine les 48 adhérent-es, c'est plus compliqué pour les Douanes qui est organisé en régions. Jean-Louis estime à une douzaine de retraité-es sur St-Malo et environ.

3) Trésorerie : Nous devons rappeler une spécificité. Nous n'avons pas de cotisation « retraités » donc pas de fonds propres comme d'autres sections de retraité-es. Cette différence a fait l'objet d'un débat lors du dernier congrès de l'USR 35. J'y ai d'ailleurs entendu les critiques de Jean-Louis H dans ce congrès car cet aspect m'avait échappé jusqu'alors. Nous sommes un des rares collectifs à n'avoir pas pu basculer en « section » autonome du fait notamment de la régionalisation des Douanes.

4) USR : A l'USR 35, nous avons 3 camarades : Annie Gautier-Lefevre, Marcel Fraboulet, Jean-Michel Groisier. Nous nous sommes posés la question d'une candidature rennaise afin de mieux participer à l'USR. Pour le moment nous recevons des informations électroniques régulières et c'est déjà très bien mais nous ne connaissons que le résultat des débats.

5) Frais : Comme nous avons des frais syndicaux il nous faut trouver des moyens de remboursement. Jusqu'à présent c'est la CGT Finances publiques 35 qui y procède, non pas parce que j'en suis membre, mais plus parce que la section est nombreuse en cotisant-es et dispose donc de fonds, de recettes. En l'espèce, on a 1) des frais de copies de notre presse (en couleur mais 4 numéros en seul exemplaire, soit 21 euros), 2) des frais de transport (80 kms X 2 avec le véhicule de Didier pour 4 rennais), 3) des frais de surcôt de repas à La Table du Marais (la somme de 25 € correspond au prix normal du repas et s'y ajoute un complément de 94 € de vins - payé à part comme surcôt).

6) Discussions sur deux documents :

a - le Passeport syndical : passage d'actifs à retraités syndiqués (fait copie) A voir avec le bureau ou la section de Finances publiques 35. **b - Sur le Livret d'accueil** (vu celui du 44) pour qui adhère directement comme retraité sans venir de la CGT comme actif. Patrick pourrait en réaliser un spécial 35 sur la base de celui du 44.

7) Fête de rentrée : elle se tient le 2 octobre à stade Jean Coquelin : Pour plusieurs il est trop tôt pour savoir si il pourront venir mais il importe de décider bien avant le 7 septembre. D'où une réunion de « bureau » début septembre.

8) Débat sur le Congrès CGT juin 2026 à Tours : quelques notes.

- Lutte de classe des travailleurs et travailleuses : On a des points communs avec la FSU. Quel rapprochement ? Je ne vais pas plus loin

- Unité avec la CFDT (retraite) pour rassembler est nécessaire mais garder ses revendications en lien avec notre «combat de classe » notamment avec nos perspectives clairement alternatives est tout aussi nécessaire.



Pour la sauvegarde et la restauration de la Maison du Peuple de Saint-Malo, la bataille continue ; on a besoin de vous.

Petit rappel historique

- **2011** : la Maison du Peuple inscrite au répertoire des monuments historiques, "elle représente un véritable lieu de mémoire de l'histoire du mouvement ouvrier à l'échelle de notre région" arrêté de la Drac.
- **2014-2015** : début des démarches pour engager les travaux et trouver leur financement.
- **2016-2018** : ce sont les grands travaux (charpente, couverture, chenaux, verrières, de la grande salle des fêtes, et menuiseries, fenêtres et portes de la façade. Coût total de l'opération 372 000 €, financé par des subventions (Drac, région Bretagne, ville de Saint-Malo), participation de la Fondation du Patrimoine, aide de la Confédération, souscription publique ; on boucle avec un court emprunt.
- **2019** : l'Association poursuit les démarches pour rénover l'intérieur du bâtiment ; en priorité la salle des fêtes (chauffage, mise aux normes).
- **2020** : le Covid.
- **2022** : la découverte dans la deuxième partie de la charpente d'un champignon lignivore ont retardé la reprise des travaux. Dès lors la remise en état de la charpente devient la priorité. Par ailleurs nous sommes contraints de changer d'architecte.
- **2023-2024** : notre architecte monte le dossier complet (traitement de la charpente et aménagement) sachant que les travaux s'effectueront en 2 ou 3 tranches.
- **2025** : les démarches sont engagées pour le financement, coût estimé à 525 000 €. Fin 2025 on est prêt à lancer l'opération des travaux essentiels ; devis arrêté à 163 000 € (traitement, charpente, maçonnerie). Le financement est partiellement assuré : 127 941€ de subventions, Drac, Région Bretagne, Ville de Saint-Malo. Une souscription est lancée auprès de la Fondation du Patrimoine, celle de la Maison du Peuple est toujours ouverte et on reçoit le soutien de la confédération (2 rencontres avec Laurent Brun Administrateur de la CGT.

2026 : où en sommes-nous ?

La reprise des travaux est programmée pour le début janvier, mais nouvelle mauvaise surprise, l'entreprise chargée du traitement contre le champignon tombe en liquidation judiciaire. Notre architecte trouve très rapidement une entreprise qui accepte de reprendre le chantier en état, mais la reprise des travaux est décalée. Début mars c'est le nouveau départ, mais au fur et à mesure de l'avancement des travaux on constate que les dégâts sont beaucoup plus étendus qu'initialement de la charpente au 1^{er} étage ce qui entraîne des travaux complémentaires et l'augmentation des devis initiaux.

A ce jour le montant total des travaux de cette première tranche s'élève à 201 774 €. Il nous faut donc trouver 49 342 € pour la financer.

Nos fonds propres et les souscriptions en cours (Fondation du Patrimoine, et Maison du Peuple) ne nous permettent pas de boucler l'opération. La CGT et ses organisations sont sollicitées pour nous apporter un soutien financier. Des initiatives vont être prises par l'Association pour relancer les souscripteurs fidèles et toucher de nouveaux donateurs. Parlez-en à vos amis, à vos proches.

Nous avons conscience que l'enjeu est de taille ; c'est par la solidarité et le soutien de tous que nous pourrions mener à bien ce beau projet. Merci d'y participer ; **restons optimistes.**

■ Yves Ernoul

Trésorier de l'Association

PS : à l'occasion d'une visite dans la cité corsaire, nous serions heureux de vous faire découvrir la vieille "Dame centenaire", de préférence après les travaux.



10 mesures pour rétablir la progressivité de l'impôt

Le contre-mouvement fiscal pro-riches et pro-inegalités économiques et sociales est relativement récent .

L'impôt progressif fut longtemps défendu jusque dans les années 80-90 ou il y a eu peu à peu d'une part plus de place à la TVA (qui frappe plus les salariés modestes que celles et ceux épargnants) et à la CSG créée en 1990 et d'autre part moins de progressivité de l'IR .

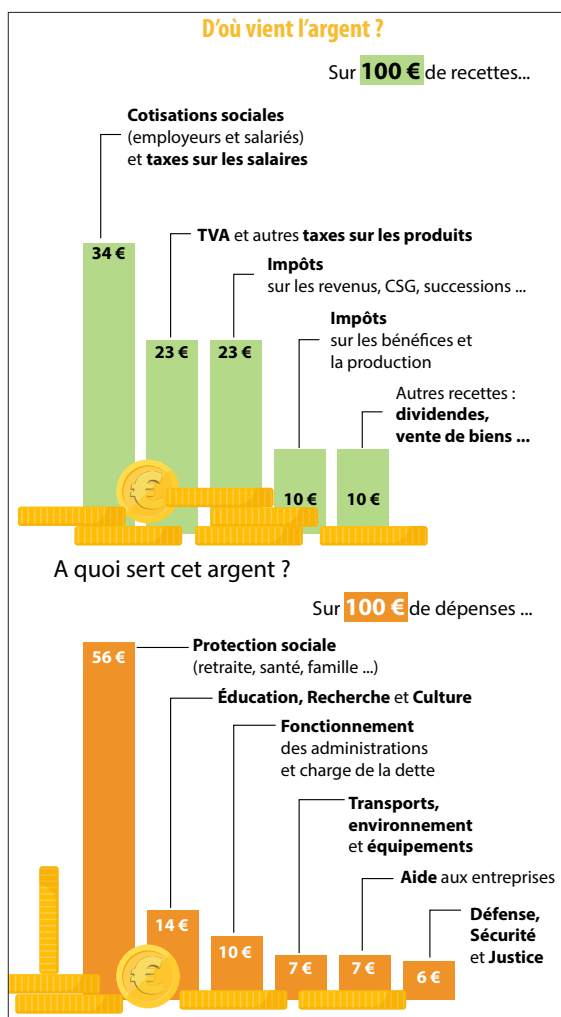
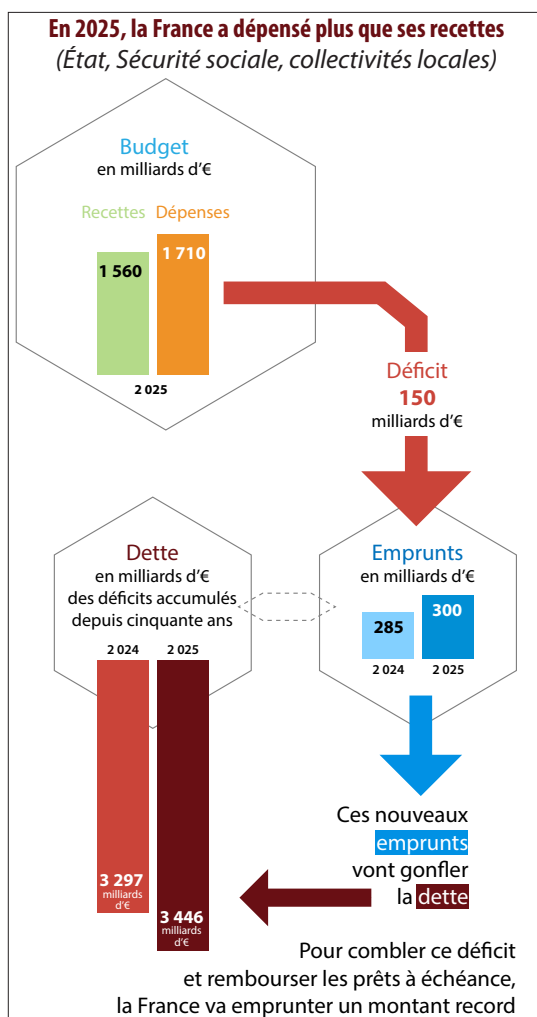
L'IR (PP) comportait 14 tranches jusqu'en 1986 , puis 13 en 1988. En 1994, on est passé à 7 jusqu'en 2006 pour en arriver à 5 aujourd'hui ;

Complémentairement le taux marginal supérieur (TMS) porté à 65 % en 1982 pour descendre à 40 % en 2007. Il a été remonté un peu à 45 % en 2014.

La flat-tax ou PFU taxe les RCM a un taux fixe de 30 %.



- **Instaurer la taxe Zucman**
- **Instaurer un ISF rénové**
- **Mieux imposer les super héritages et définir un niveau d'héritage maximum autorisé**
- **Augmenter le nombre de tranches et le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu**
- **Rendre la CSG progressive**
- **Rendre la progressivité des revenus du capital en supprimant la flax tax**
- **Remettre en cause les niches fiscales injustes**
- **Renforcer les moyens de lutte contre la fraude fiscale**
- **Réduire le poids de la TVA en taxant davantage les produits de luxe et moins ceux des produits de première nécessité**
- **Réviser la base de la taxe foncière pour imposer davantage les biens immobiliers de luxe.**



Syndicaliste des finances en retraite et citoyen altermondialiste non spécialisé je suis sollicité pour ouvrir un débat à Rennes sur la délinquance des élites et comment les sanctionner. Ex-agent assermenté j'ai choisi d'évoquer deux sphères de corruptions avant de laisser la parole aux compétents sur le sujet central de la délinquance des élites.

La CORRUPTION d'EN-BAS des « agents du rang » et la CORRUPTION d'EN-HAUT au sommet de la hiérarchie administrative de chaque Etat portent certes sur des enjeux bien différents - un gap immense - mais les deux formes devraient mobiliser nécessairement tout Etat de droit sur les deux bouts du spectre. Autrement dit cet Etat de droit devrait empêcher la corruption à tous les niveaux, et pas seulement là où c'est le plus facile.

La corruption d'en-bas existe et se manifeste, notamment en lien avec la vente de drogues mais dans bien d'autres domaines encore dont les diverses formes de favoritisme. La corruption d'en-bas mobilise souvent des sommes plus faibles que la haute corruption des élites administratives ou politiques ou économiques - soit la grande délinquance - qui porte elle sur des sommes en général très importantes. Ce qui peut ouvrir sur de la grande criminalité via les paradis fiscaux et judiciaires ou se déploient cinq grands maux : production et circulation de drogues, d'armes, de prostitution, de tueurs et de terrorisme, de corruption mondiale...

D'en-bas ou d'en-haut, mobilisant de petites sommes ou des sommes importantes, la corruption reste corruption et devrait faire partout l'objet de sanction pénale dissuasive. Les personnes exerçant une fonction publique ne doivent pas manquer à leur devoir de probité (code pénal art. 432-11 s'agissant de la France). Cela vaut de l'agent de base jusqu'aux cadres de commandement qui tous doivent prêter serment (être assermentés) pour agir en respect du droit juste et ce partout dans tous les États de la planète. On en est loin.

Un douanier corrompu qui laisse passer la frontière que moyennant le don caché d'une somme en liquide, qui peut représenter une part conséquente - ou pas - des économies du voyageur crée un réel dommage. Pour autant, il importe de ne pas cacher l'importance de la corruption d'en-haut afin de voir les grands maux de l'humanité.

Mais la lutte contre la corruption est nécessairement transnationale et ne peut s'exercer uniquement dans le cadre national et ce surtout depuis le déploiement de la financiarisation mondiale des économies qui concerne les riches qui en sont les bénéficiaires et qui



utilisent les territoires sans fiscalité comme coffre-fort tout en vivant ailleurs, si possible dans des Etats fiscaux qui imposent les 95 % mais pas le 1 %, du moins à hauteur de ses facultés contributives, ce qui est le cas de la France, mais pas seulement elle.

Il faut alors via ses instances mondiales - on y reviendra - articuler travail national, travail continental, travail mondial de lutte anti-corruption. Les riches élites ayant les moyens de contourner les éventuels dispositifs préventifs et répressifs locaux il importe de mieux connaître ce qui se fait au niveau européen et mondial.

Comme simple citoyen ma conviction reste qu'un Etat réellement démocratique devrait combattre la richesse excessive, celle qui permet, via les avocats d'affaire, de nombreuses illégalités afin de devenir plus riche encore pendant que les pauvres restent pauvres et meurent sans toit, ou dans des passoires thermiques.

Au niveau national, les États ont un devoir démocratique de prévenir et punir tout ce qui s'apparente à de la corruption à savoir la concussion, la commission illicite, le trafic d'influence, les délits de favoritisme, de détournement de fonds publics, etc... En France, ce n'est que récemment, depuis l'« affaire Cahuzac » en 2013 que la France s'est employé à prendre de réelles mesures de lutte contre la corruption : HATVP, PNF, SAPIN 2, etc. Il existait certes auparavant des autorités : CNCCFP lois SAPIN 1 mais l'ensemble était faible. Lire ici *Prévenir la corruption, un devoir démocratique* de Vincent Brenot et Bernard Cazeneuve (2023).



Contre la corruption mondiale :

OCDE et ONU : Début en 1997 :

- La Convention de l'OCDE de 1997 qui a criminalisé le versement de pots-de-vin à des agents publics étrangers.

- L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC - UNODC en anglais) a aussi été créé en 1997 par fusion du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et du Centre international pour la prévention du crime

La Convention de Mérida (2003-2005)

La Convention de Mérida constitue le principal instrument juridique mondial de lutte contre la corruption.

Elle a été adoptée le 31 octobre 2003, signée à Mérida au Mexique le 9 décembre 2003 et est entrée en vigueur le 14 décembre 2005, après la ratification du vingtième État-partie. En juin 2026 on compte 191 États-parties

Elle vise la :

- Prévention de la corruption dans le secteur public et privé
- Détection, enquête et poursuite des faits de corruption
- Saisie, confiscation et restitution des avoirs illicites
- Coopération internationale et assistance technique

Les fonctionnaires de la mise en oeuvre de la Convention Mérida sont basés à Vienne, en Autriche, au sein du Vienna International Centre, où se trouvent à la fois le secrétariat de l'ONUDC et les installations utilisées lors des conférences de la COSP.

Académie internationale de lutte contre la corruption

https://fr.wikipedia.org/wiki/Académie_internationale_de_lutte_contre_la_corruption

Contre la corruption en Europe :

De 1994 à 1996 pour l'établissement des bases

Le GRECO créée en 1999 est le Groupe d'États contre la Corruption.

Il agit comme le « contrôleur » anti-corruption du Conseil de l'Europe, en évaluant régulièrement les pays membres, en publiant des rapports d'évaluation et de suivi, et en poussant

à la mise en œuvre de réformes concrètes. Ses activités récentes (plénière de mars 2026, rapports 2025) montrent une dynamique continue de surveillance et de soutien aux États pour renforcer la transparence et la responsabilité publique.

• La Valette, 1994 : 19e Conférence des ministres européens de la justice : la lutte contre la corruption doit se situer à l'échelle européenne

• Strasbourg, 1995 : Création en septembre du Groupe multidisciplinaire sur la corruption, GMC

• créé sous les auspices du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et du Comité européen pour la coopération juridique (CDCJ)

• Strasbourg, 1996 : adoption du Programme d'action contre la corruption

• Prague, 1997 : 21e Conférence des ministres européens de la justice : nécessité de concrétiser les efforts contre la corruption en établissant des normes et un mécanisme de suivi

• Strasbourg, 1997 : 2e sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe : nécessité de trouver des règles communes pour prévenir et combattre la corruption et le crime organisé. Résolution (97)24 sur les Vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption

• Strasbourg, 1999 : création du GRECO le 1er mai. Ouverture à la signature des Conventions pénale (STE 173 [archive]) et civile (STE 174 [archive]) sur la corruption[4].

• Strasbourg, 2000 : Recommandation sur les codes de conduite pour les agents publics (Recommandation n° R (2000)10).

• Strasbourg, 2003 : Recommandation sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales (Recommandation Rec(2003)4). Ouverture à la signature du Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE 191).

• Parquet européen

• <https://www.dalloz-actualite.fr/flash/parquet-europeen-commence-ses-activites> ?

Christian Delarue



INSCRIPTION PAR INTERNET :

<https://get.formulaire.info/form?p=pgpn3TyT>

Inscription

L'ACCÈS À LA FÊTE EST GRATUIT MAIS NECESSITE UNE INSCRIPTION.
MERCI DE COMPLETER UN FORMULAIRE PAR INDIVIDU.
LE REPAS EST AU PRIX DE 10 EUROS

Nom

Prénom

Téléphone

Email

Repas festif 10 euros

☐ OUI, je participe au repas

JE RÉGLE LES 10 EUROS DU REPAS :

☐ à ma section

☐ à USR CGT

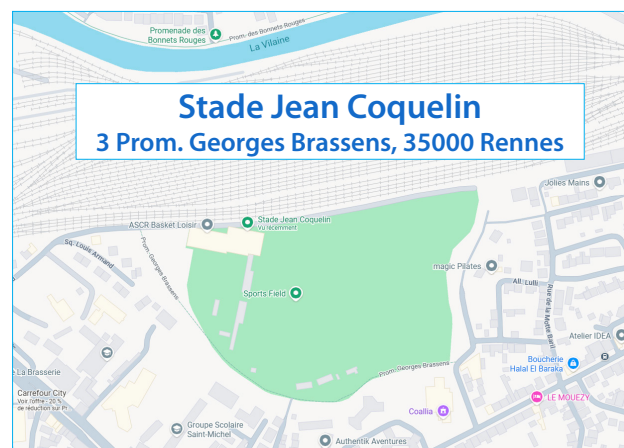
☐ à LSR

POUR LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE DE 10 EUROS PAR PERSONNE INSCRIRE AU DOS LE NOM ET LE PRÉNOM DE LA PERSONNE INSCRITE AU REPAS

Le repas, au prix de 10 euros, boisson comprise (eau et vin), comprendra :

- apéritif (vin blanc, kir),
- amuse-bouche,
- plat (axoa de veau, plat du pays basque)
- dessert
- café
- vin compris

Règlement impératif des 10 euros par personne avant le 7 septembre 2026.



Bureau du collectif : Christian Delarue , Patrick Helleux, Martine Lebéhot, Didier Fébrer

LE FLASH Brétillien